



Rue de l'Ancien-Stand 4 Case postale 355 CH-1401 Yverdon-les-Bains

Demande d'inscription pour l'obtention d'une parcelle de plantage

Nom
Prénom
Adresse
N° Tél.
Adresse E-mail
Date de naissance
Début souhaité de location
Le demandeur prend note des conditions de location, et notamment des articles :
Art. 3 : La commune d'Yverdon-les-Bains met à disposition des ménages yverdonnois des parcelles de terrain d'une superficie d'environ 200 m2, destinées à la culture des légumes et des fleurs. Les bénéficiaires devront être domiciliés sur le territoire de la commune d'Yverdon-les-Bains
Art. 4 : Aucune famille ne pourra obtenir une parcelle si elle dispose, comme locataire ou comme propriétaire, d'un terrain cultivable d'au moins 200 m2.
Art. 5 : Les baux sont annuels. Ils sont reconductibles tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au 31 décembre de l'année en cours.
Art. 9 : La sous-location à des tiers ou la cession gratuite est interdite.
Art. 14 § 2 : Aucune garantie n'est donnée pour la reprise des constructions lors de la résiliation du bail à loyer de la parcelle.
Sur demande, les <i>Dispositions relatives à la location des plantages</i> complètes peuvent être obtenues au Service Mobilité, Environnement et Infrastructures ou sur la page internet : https://www.yverdon-les-bains.ch/vie-quotidienne/travaux-/-environnement/plantage
Le demandeur prend note des dispositions relatives à la location des plantages et les accepte. Dès réception de cette demande d'inscription signée, MEI l'ajoutera à la liste d'attente et prendra contact avec le demandeur dès qu'un plantage deviendra disponible.
Yverdon-les-Bains, le Signature :